



CLUB PROSPER MONTAGNÉ

Marque déposée INPI n° 10 76095

CLUB CREE EN 1950

PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE

LES METIERS DE L'ALIMENTATION

SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »

N° SIRET 784 452 518 00037



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

Dans les salons de l'hôtel Lutétia
45, boulevard Raspail, 75006 Paris

PROCES VERBAL

Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

- Présent : 32
- Nombre de pouvoirs : 103

La liste des membres présents et représentés est annexée à l'original du présent procès verbal, et peut être consultée au secrétariat du Club.

A 10h30, le Président International, Francis Durnerin, ouvre l'Assemblée Générale

Ordre du jour :

- Rapport moral, rapport d'activités de l'exercice clos au 31/12/2018
- Rapport financier
- Concours culinaire 2019
- Interventions des Présidents de régions
- Questions diverses

Siège administratif : Club Prosper Montagné - 4 rue de Gramont-75002 Paris

Tél 01 42 96 48 85 - Fax 01 42 96 48 86

Siège social: Club Prosper Montagné - CCI, 3bd Camille Pelletan - 11000 Carcassonne

Web: club-prosper-montagne.com (ou .fr) - Courriel : info@club-prosper-montagne.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 25 MARS 2019

1) Rapport moral et d'activités du Président

L'Assemblée Générale relative à l'exercice 2018 du Club Prosper Montagné, régulièrement convoquée s'est tenue le 25 mars 2019 dans les salons de l'hôtel Lutétia, à Paris sous la présidence de M. Francis Durnerin, Président International du Club. Le président a remercié les personnes présentes.

Après la présentation par le Président Francis Durnerin du rapport moral et d'activités de l'exercice 2018, il est procédé au vote :

Le rapport moral et d'activités de l'exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport financier du trésorier et du commissaire aux comptes

Notre trésorier Michel Grandpierre informe que l'année 2018 a enregistré une dépense exceptionnelle de 6500€ correspondant au renouvellement pour 10 ans du dépôt des différentes marques du Club Prosper Montagné. Cette dépense a été amortie sur 10 ans. Par ailleurs, les charges fixes ont pu être réduites de 5300€ par mois en 2017 à 4800€ en 2018, et ne seront que de 4300€/mois en 2019, du fait d'une politique d'économie et de renégociation des différents contrats du Club. La trésorerie du Club est ainsi maîtrisée malgré une diminution des recettes de cotisations, les différents chapitres étant à l'équilibre.

Notre Commissaire aux Comptes (depuis 20 ans) Patrice Vallée (de la société In Extenso) nous annonce (pour raison de santé) qu'il transmet notre dossier à Guillaume Vigneron qui s'occupait déjà de notre Club avec lui. Il est vivement remercié pour le travail de ces nombreuses années par le Président et est applaudi par l'Assemblée.

Guillaume Vigneron présente le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018, puis il détaille le compte de résultat avec une perte de 7500€

Il est ensuite procédé au vote, et le rapport financier est mis aux voix :

Les comptes de l'exercice du 1/1/2018 au 31/12/2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le quitus financier est donné.

3) Concours culinaire

Le Président rappelle le bon déroulement du concours culinaire 2019 (le 69^{ième}), avec pour la première fois une démonstration de pâtisserie dans l'après-midi et un cocktail à l'école Ferrandi après la remise des prix. Le dîner de gala au Ritz a réuni 177 convives.

La préparation du 70^{ième} concours culinaire pour 2020 commence d'ores et déjà.

4) Interventions des Présidents de Région

Les différents Présidents de Région font une présentation de leurs activités et manifestations qui ont eu lieu en 2018 et de celles qui sont prévues pour 2019. Comme par le passé, les membres de notre Club en seront informés par mail et par la 'Lettre Mensuelle' du Club.

A noter, l'important travail effectué par notre Président de la région Bourgogne, Pierre-Yves Roizot, pour la réfection de notre site internet. Celui-ci permettra entre autres de réserver et de payer en ligne les déjeuners ou dîners du Club.

Eric Guérout, notre Prévôt Charcutier, après 20 ans d'exercice et la création il y a 6 ans de l'Oscar de la Charcuterie, transmet à Patrick Maury cette charge. Rappelons que Patrick Maury (charcutier réputé à Troyes) a gagné le championnat du monde de l'andouillette.

Prochains chapitres :

19 et 20 Mai 2019 : Chapitre Savoie (organisé par J.Oddos)
3 et 4 juin 2019 : Chapitre Arras (organisé P.Coucke)
15/16/17 juin 2019 : Chapitre Pays Basque en Espagne à Irun (organisé par D. Philibert)
28/30 septembre : Chapitre Arles (organisé par V. Ramon)
27/28 octobre 2019 : Chapitre Sud-ouest sur la Truffe (organisé par G. Marné)
En Novembre 2019 : Concours du Meilleur Ecailler
En décembre 2019 : Chapitre en Bourgogne

5) Questions diverses

Il est demandé de pouvoir disposer d'un annuaire des membres, comme par le passé. Cela sera possible sur le site internet du Club pour connaître les membres professionnels. Pour les membres gastronomes, il faudra obtenir leur accord compte tenu de la nouvelle réglementation sur les données personnelles.

Le Président Francis Durnerin annonce une réflexion sur la stratégie du Club à 3 ans :

- accroître la notoriété du Club
- rechercher des sponsors
- développer l'activité des Présidents de Région

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale à 12h.



Francis Durnerin
Président International